



Une nouvelle identité visuelle pour les Grands Sites de France

Les Grands Sites de France sont des territoires remarquables pour leurs qualités paysagères, naturelles et culturelles. Ils sont protégés par un classement au titre de la législation sur la protection des monuments naturels et des sites, et dotés d'un projet de gestion pérenne porté par des collectivités territoriales. Le label « Grand Site de France » leur a été attribué par le ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, pour l'excellence de leur gestion.

En effet, ces sites exceptionnels accueillent un grand nombre de visiteurs, ce qui les rend vulnérables. C'est pourquoi les collectivités locales qui en ont la responsabilité doivent entreprendre une démarche spécifique pour en assurer la gestion.

Aujourd'hui, **12** territoires ont ainsi reçu le label Grand Sites de France depuis 2004, tous réunis au sein du Réseau des Grands Sites de France qui regroupe les sites labellisés et les territoires en projet pour le devenir.

Ce sont l'Aven d'Ornac, la Sainte-Victoire, le Pont du Gard, Bibracte Mont-Beuvray, le Puy de Dôme, le Marais Poitevin, Saint-Guilhem-le-Désert Gorges de l'Hérault, les Deux Caps Blanc-Nez Gris-Nez, la Baie de Somme, le Massif du Canigó, le Puy Mary et la Pointe du Raz en Cap Sizun.

Depuis la loi du 12 juillet 2010, le label Grand Site de France est inscrit au code de l'environnement. Il a été doté à cette occasion d'une nouvelle identité visuelle : un logotype Grand Site de France modernisé ainsi qu'un modèle de cartouche commun déclinable selon les territoires, qui associe le logo et le nom du site.



Des exemples de cartouches « Grand Site de France » :



Le logotype Grand Site de France est propriété du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, qui l'a déposé. Il est délégué au gestionnaire du territoire labellisé, responsable de son usage et du cartouche associé. Une charte graphique précise les éléments techniques du logotype et du cartouche, tandis qu'une charte d'utilisation en fixe les conditions et modalités d'usage.

Le Réseau des Grands Sites de France rassemble des sites déjà labellisés et d'autres qui oeuvrent à l'obtenir un jour.

A propos du Réseau des Grands Sites de France

Le Réseau des Grands Sites de France, association créée en 2000, regroupe aujourd'hui 40 Grands Sites : des paysages exceptionnels, connus de tous, fragiles et protégés. Le Réseau favorise l'échange d'expérience entre les responsables de Grands Sites, labellisés ou engagés dans cette démarche, qui partagent les valeurs du développement durable et une même ambition : révéler, servir et transmettre "l'esprit du lieu" particulier à chaque Grand Site.

